

COMPTE – RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 4 novembre 2015

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 28 octobre 2015
En exercice : 48 Présents : 39	Date d'affichage : 9 novembre 2015
Votants : 46	

L'an deux mil quinze, le 4 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M. Luc BZDAK, Président

Présents : MM. Jean-Yves LEROY, Christian HUILLE, Patrick SIMON, Pierre LHOTTE, Martial DUPIN, Franck JACQUET, Luc BZDAK, Patrick DAHLEM, Mmes Valérie CORDEBAR, Annie PERRARD, MM. Alain MICHELON, Gérard TROCMEZ, Jean-Pierre RONSEAUX, Jean-Luc LHERITIER, Mmes Martine RHONE, Cécile CONREAU, Sylvie PORET, Anny DESSOY, MM. Jean-Pierre GILLET, Christian LAPOINTE, Germain RENARD, Mme Bernadette HENRIONNET, MM. Laurent SANTAMANS Jacques BRUYERES, Pierre BENOIT, Hubert DEGREMONT, Michel SUPPLY, René DESSAINT, Eric LEGER, Philippe CAUSSE, Mme Agnès FROMENT, MM. Didier PRIMAULT, Franck BAILLY, Guy DELONG, Jacques BOURGOGNE, Stéphane GALICE, Francis BLIN, Frédéric MASSONOT, Jean-Marie VIEVILLE.

Pouvoirs : M. Jean-Robert AUGUSTE représenté par M. Christian HUILLE, Mme Hélène COLZY représentée par Mme Martine RHONE, M. Nicolas VIGOUR représenté par M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Jérémie BAUDOU représenté par Mme Anny DESSOY, Mme Dominique ADAM représentée par M. Pierre BENOIT, Mme Céline CLEMENT représentée par M. Jacques BRUYERES, Mme Claudine NORMAND représentée par M. Eric LEGER

Monsieur Hubert DEGREMONT a été nommé secrétaire

M. BZDAK ouvre la séance et remercie les conseillers présents. Il demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu du 29 septembre 2015.

M. SUPPLY souhaite apporter une rectification sur ses propos : « il avait annoncé Reims Habitat mais a voulu dire Reims Métropole ».

Mme DESSOY demande d'ajouter au paragraphe concernant la prospection de M. GEORGIN qu'il n'a pas agît de sa propre initiative mais qu'il a répondu à la demande de Mme DESSOY afin de rencontrer les élus des communes de Les Mesneux, Muizon et Gueux.

M. BZDAK prend acte de 2 ces modifications et le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. BZDAK accueille M. Michel FRUIT, Président du SYCOMORE, Mesdames Carole PLUTA, directrice et Blandine AUBRY, chargée de communication pour une présentation du rapport annuel 2014 du SYCOMORE sous la forme d'un diaporama.

Mme AUBRY annonce que le rapport annuel se décompose en 3 parties :

- Indicateurs techniques,
- Communication,
- Indicateurs financiers. (voir détail annexe 1)

A l'issue de cette présentation, aucune question n'étant posée, M. FRUIT remercie les élus pour les efforts réalisés concernant le tri.

M. BZDAK adresse ses remerciements à M. FRUIT et à son équipe pour la qualité de leur travail et des bilans présentés.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

63/2015	SYCOMORE : Rapport annuel 2014
---------	--------------------------------

Vu l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 fixant les indications techniques et financières devant figurer sur le rapport,

Après avoir entendu la présentation détaillée des différents points commentés par le Président et la Directrice du Sycomore,

Monsieur FRUIT, Président du Sycomore ne prend pas part au vote,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par le SYCOMORE

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BZDAK relate le travail de la commission Tourisme car Mme NORMAND est absente ce soir. Il regrette que très peu d'élus étaient présents à cette réunion.

Le thème principal de cette réunion concernait le site internet qui a été réalisé par Mme NORMAND pour mettre en valeur les communes. Un lien avec le site de la CCCV reste à créer. Une mise au point est prévue entre M. DAHLEM et Mme NORMAND pour une cohérence entre les 2 sites.

M. DAHLEM souhaiterait un site unique et précise que le site réalisé par Mme NORMAND est de qualité. Il attend que Mme NORMAND lui transmette ses photos pour les intégrer sur le site de la CCCV.

Un partenariat avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims (PNR) sur le circuit des églises romanes existe. Il est prévu d'organiser sous l'égide du PNR une visite des églises romanes de la CCCV, celles-ci pourraient être équipées d'un système d'ouverture et de fermeture des portes programmable par horloge.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Aucune question n'étant posée M. BZDAK passe la parole à M. LEGER pour la présentation du travail de la commission sécurité du 13 octobre 2015.

Poteaux incendie

Deux nouveaux poteaux incendie vont être installés.

Réserves incendies, point d'aspiration

Bouleuse : un point d'aspiration au niveau des étangs va être réalisé. Pas de possibilité d'installer un poteau incendie rue des Sources.

Sermiers : lavoir du Petit Fleury des devis ont été demandés et trois possibilités ont été étudiées:

- Pose d'une citerne souple, (pas d'emplacement disponible),
- Agrandissement du lavoir existant : 31 362 € TTC,
- Pose citerne enterrée : 28920 € TTC (encombrement : 3 m sur 19 m).

Les membres de la commission ont donc validé l'installation d'une citerne souple. Une délibération sollicitant une subvention auprès du conseil départemental sera présentée ce soir.

Courmas : en attente de terrain pour la pose d'une citerne.

Courcelles-Sapicourt : regard de puisage à contrôler avant d'étudier la possibilité d'agrandissement, il faut attendre le changement de la canalisation d'alimentation située rue Laurent Lainé.

Gueux : lieu-dit le Camp , une citerne souple pourrait être posée le bureau n'a pas statué sur cette demande car ils n'ont pas connaissance du propriétaire du terrain.

Questions diverses

Visite des centres : la commission a procédé les 2 mai et 10 octobre derniers à la visite des centres pompiers. Il a été constaté que le matériel et les bâtiments sont correctement entretenus.

Visite des CPI par le Commandant POTAR du SDIS

Le Commandant POTAR a visité les 7 CPI. Le CPI de SERMIERS pourrait être déclassé si un chef d'agrès n'est pas nommé. Il nous est demandé de valider, par délibération le regroupement des unités pour chaque CPI.

Le projet de délibération sera présenté au cours de la séance de ce soir.

Subvention CMMA matériel

Une demande de subvention a été transmise à la CMMA pour l'achat de matériel aux pompiers. Le dossier est passé en commission d'attribution et la décision devrait nous parvenir prochainement.

Prise d'eau sur les poteaux incendie

Il avait été convenu que les entreprises qui souhaitent puiser de l'eau sur les poteaux incendie demandent l'autorisation à la CCCV et aux Maires. Le syndicat du Rouillat et VEOLIA avaient émis un avis favorable. Le syndicat des eaux de la Garenne a refusé.

Etude des compétences

Une rencontre a eu lieu récemment en présence de M. BZDAK, Mme Joëlle KLIMCZAK, le capitaine Hubert DEGREMONT, M. Sylvain GODROY et M LEGER concernant l'organisation et le fonctionnement du corps de sapeurs-pompiers en rapport avec l'étude des compétences.

M BZDAK demande qu'un représentant de l'assemblée soit nommé pour siéger à l'assemblée générale de l'amicale intercommunale des sapeurs-pompiers. Certaines dispositions seront également mises en place en 2016, concernant les achats divers de l'amicale.

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK propose de donner lecture des 2 projets de délibérations afférentes à cette commission.

68/2015	SECURITE : installation d'une citerne incendie à Sermiers- demandes de subventions au Département
---------	--

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la commune de Sermiers n'est pas suffisamment protégée en défense incendie, au niveau du hameau du Petit Fleury.

Considérant qu'il est nécessaire d'installer une citerne dans le cadre de la protection incendie de la commune de Sermiers.

Sur proposition de la commission sécurité lors de sa réunion du mardi 13 octobre 2015,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'installer une citerne incendie sur le territoire de la commune de SERMIERS, dont le montant des travaux est estimé à 30 000 € TTC.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Marne,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

69/2015	SECURITE : regroupement du territoire de la Communauté de communes Champagne Vesle en 7 CPI
---------	--

Vu les statuts de la Communauté de communes Champagne Vesle,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Marne du 24 janvier 1995 portant création du corps intercommunal des sapeurs-pompiers de la Communauté de communes Champagne Vesle,

Considérant la nécessité de prendre en compte les réalités de la localisation des sapeurs-pompiers pour répondre aux nécessités opérationnelles du service public d'incendie et de secours à personnes, de protection des biens et de lutte contre les incendies

Considérant l'intérêt de disposer d'unités de sapeurs-pompiers composées de personnels et de moyens adaptés à une première réponse opérationnelle en matière de secours à personnes, de protection des biens et de lutte contre les incendies,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à M. le Préfet de la Marne d'arrêter le regroupement des unités actuelles en 7 entités opérationnelles du corps intercommunal des sapeurs-pompiers de la Communauté de communes Champagne Vesle comme suit :

- 1- **Gueux** : avec intégration des unités de Janvry, Germigny, Méry-Prémecy, Ormes et Vrigny,
- 2- **Muizon** : avec intégration des unités de Rosnay et Thillois,
- 3- **Sacy** : avec intégration des unités d'Ecueil et les Mesneux,
- 4- **Savigny-sur-Ardres** : avec intégration des unités de Faverolles-et-Coëmy et Treslon,
- 5- **Sermiers** : avec intégration de l'unité de Chamery,
- 6- **Trigny** : avec intégration de l'unité de Châlons-sur-Vesle,
- 7- **Villedommange** : avec intégration des unités de Bouilly/Courmas et Saint-Euphrase-et-Clairizet,

PROPOSE à M. le Préfet de la Marne d'arrêter les secteurs opérationnels issus de la modification dans l'organisation du corps intercommunal des sapeurs-pompiers comme suit :

Unités issues des regroupements	Plans de déploiement-communes défendues
Gueux	Coulommès-la-Montagne, Janvry, Germigny, Méry-Prémecy, Ormes et Vrigny
Muizon	Branscourt, Courcelles-Sapicourt, Rosnay et Thillois
Sacy	Ecueil et Les Mesneux
Savigny-sur-Ardres	Bouleuse, Faverolles-et-Coëmy, Serzy-et-Prin et Treslon
Sermiers	Chamery et Courtagnon
Trigny	Châlons-sur-Vesle et Chenay
Villedommange	Aubilly, Bouilly, Courmas, Jouy-lès-Reims, Pargny-lès-Reims et Saint-Euphrase-et-Clairizet

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BZDAK donne ensuite la parole à M. CAUSSE pour la présentation du travail de la commission bâtiments scolaires et patrimoine du 19 octobre 2015.

Cette réunion était principalement consacrée à la validité de l'étude de faisabilité du futur groupe scolaire d'ECUEIL. La présentation sera abordée à la fin de la réunion du conseil communautaire.

M. CAUSSE fait le point sur les différents travaux en cours ou même achevés, à savoir :

-Ecole de Pargny,Ecole maternelle de Gueux,Ecole maternelle de Muizon,Ecole de Rosnay détaillés dans le compte-rendu de la commission

A l'école de Faverolles, depuis la rentrée des vacances de Toussaint, le chauffage de substitution fonctionne à nouveau. Il s'agit d'une chaudière électrique raccordée sur la partie secondaire de l'installation existante permettant d'alimenter les planchers chauffants. Ce n'est qu'une solution provisoire. Suite aux malfaçons constatées, une réunion avec des experts a déjà été organisée par notre assurance dommage ouvrage et une seconde rencontre est prévue le 24 novembre prochain pour définir le mode de chauffage définitif à adopter.

La commission a été informée de l'opération « appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte » menée en collaboration avec le Parc Naturel Régional. Un projet de délibération n°70 devait être présenté ce soir mais M. ZRIMM du Parc Naturel Régional n'a pas pu fournir les éléments permettant de la finaliser : « Malheureusement, l'absence des directives précises du Ministère et l'absence des devis de certains autres projets retenus n'ont pas permis de faire avancer cette opération.»

Ce point sera donc reporté lors de la prochaine réunion en décembre.

Il peut uniquement valider le projet éducatif en milieu scolaire sur l'environnement, ainsi nous attendons les modalités d'organisation et de coût qui nous seront présentés par une convention type.

L'acquisition d'un véhicule électrique a été retenue et sera subventionné à 75 % à hauteur de 17 000 € HT maximum.

Réhabilitation de l'école de Rosnay : le chauffage par dalles au plafond après l'isolation a été retenu. Le taux annoncé de subvention était de 20 % alors qu'il a été décidé à 50 % mais plafonné à 65 000 € HT.

Une visite sur site à l'école de Muizon a eu lieu le 21 octobre avec le cabinet ASCISTE pour le désamiantage. VERITAS a réalisé une étude préalable qui n'a pas pris en compte les plafonds.

M. DESPEE du Cabinet ACISTE a repris contact avec VERITAS. M. CAUSSE donne lecture de ce rapport pour l'école élémentaire : « le flocage au plâtre est en bon état et dans la mesure où il n'y a pas de dégradation il pourrait rester en l'état. Il y a des faux plafonds qui recouvrent des flocages amiantifères. Les faux plafonds sont considérés comme du confinement et constituent donc une amélioration par rapport aux risques éventuels. Il est possible d'améliorer la situation en généralisant les faux plafonds partout sachant que l'ossature ne pourra pas être fixée en traversant le flocage ».

Pour les revêtements de sols de l'école élémentaire, la dégradation constatée par VERITAS n'atteint pas de seuil critique pour la santé des occupants, cependant, ce projet de réfection de l'ensemble des sols pourrait être envisagé. Ce retrait total et définitif de l'amiante sur l'ensemble du groupe scolaire est une procédure très lourde financièrement et d'une mise en œuvre spécifique. Si notre intercommunalité s'engage dans cette procédure il faudra réaliser les travaux en plusieurs tranches et pendant des périodes de vacances scolaires.

Les travaux de l'école maternelle ont été réceptionnés, un avis a été demandé aux utilisateurs et ils apprécient beaucoup le revêtement clair et surtout la facilité de son entretien.

Groupe scolaire de ROSNAY

Des inondations ont été constatées au niveau du sous-sol. Les canalisations d'eau potable fuient et sont difficilement réparables car aucune vanne d'arrêt n'a été prévues. Un diagnostic va être réalisé.

Ecole de SERMIERS

Suite aux nombreuses fuites de toiture du bâtiment modulaire provisoire (plus de 10 ans) il avait été demandé à M. ALLOUCHERY de faire établir des devis auprès d'entreprises de couverture.

M. CAUSSE demande s'il y a des questions. Mme DESSOY intervient concernant l'organisation de la commission « bâtiments scolaires et patrimoine ». Elle précise que c'est la seule commission où sont émis des votes alors qu'en principe le rôle d'une commission est d'émettre des propositions. Elle cite l'exemple de l'étude de faisabilité du futur groupe scolaire d'ECUEIL.

M. CAUSSE répond que si une décision n'avait pas été prise lors de cette commission, il aurait fallu que MP Conseil et GEOTEC viennent présenter l'étude de faisabilité ce soir.

M. BZDAK ajoute que les membres de la commission n'ont pas pris de bulletin de vote, il a été demandé à chacun de faire connaître son avis. Des résultats ont, en effet, été annoncés mais aucune délibération n'a été prise.

Mme DESSOY rappelle qu'en 2003, la commission avait voté et c'est ce qui a été repris en intégralité dans la délibération. Elle persiste que ce n'est pas aux membres de la commission de voter, ils peuvent seulement émettre un avis.

M. BZDAK indique qu'il en prend acte mais que chaque Président gère sa commission comme il l'entend.

M. RENARD revient sur l'école élémentaire de MUIZON, en se référant aux propos tenus par M. CAUSSE et confirme qu'il faudra poser des faux-plafonds. En ce qui concerne l'école maternelle il annonce qu'il se préparait à remplacer le sol alors que la communauté de communes a confiné avec revêtement amiantifère de manière rapide et cela donne, en effet, toute satisfaction pour l'entretien des sols.

M. BZDAK propose également que les membres de la commission se prononcent sur la proposition de calfeutrement total mais qu'il y aura toujours la nécessité de faire des analyses environnementales concernant les particules d'amiante dans l'air. L'amiante existe et il faut regarder ou nous en sommes au niveau de la diffusion éventuelle de ces particules. Pour la seconde partie de l'école, M. BZDAK suggère de rester sur un calfeutrement total du revêtement de sol.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BZDAK donne ensuite la parole à M. BLIN pour qu'il relate le travail de la commission assainissement du 15 octobre 2015.

FAVEROLLES-et-COEMY construction de la nouvelle STEP

Les travaux de démolition de l'ancien bâtiment débuteront à partir du 9 novembre prochain.

Avancement des chantiers des communes de Châlons-sur-Vesle, Savigny-sur-Ardres et Serzy-et-Prin

Des délibérations doivent être adoptées pour les dossiers suivants :

- Autorisation donnée au président de signer un acte notarié pour le passage de canalisation d'eaux usées dans des terrains privés,
- Autorisation donnée au président de signer un protocole d'indemnisation à l'amiable pour perte de récolte,
- Autorisation donnée au président de signer une convention de servitude de passage avec l'Association Foncière de Serzy

Dans le cadre de la réalisation des travaux privatifs des communes de Châlons-sur-Vesle, Serzy –et-Prin et Savigny-sur-Ardres, la commission des aides à l'Agence de l'Eau nous a attribué des subventions à hauteur d'environ 60 %. Compte tenu des difficultés financières de l'Agence de l'Eau il a été prévu un échelonnement des projets, toutefois le 10 ème programme de l'Agence de l'Eau passe en révision à partir du 1^{er} janvier 2016, et les taux de subventions risquent d'être revues à la baisse.

BRANSCOURT – restructuration du réseau d'eaux pluviales

Les travaux ont débuté fin septembre et doivent s'achever en juin 2016.

SAVIGNY-sur-ARDRES

Les travaux doivent se terminer début 2016.

TRIGNY, rue Chantereine

Les travaux de création d'un réseau de dévoiement ont débuté le 13 octobre dernier.

COURCELLES-SAPICOURT, rue Gerbault et route de Treslon

Dès que les travaux de TRIGNY seront terminés, les travaux d'extension du réseau d'eaux usées rue Gerbault et chemin de Treslon commenceront.

Travaux réalisés

Les curages des bassins d'ORMES et de GUEUX ont été réalisés durant la période estivale.

Dans les mois à venir, des travaux d'élagage vont être effectués sur les bassins de Gueux et à la STEP de BRANSCOURT.

M. BLIN demande s'il y a des questions.

M. MICHELON demande qu'une modification soit apportée par rapport aux anciennes stations qui ont été désamiantées. En ce qui concerne la station de Coëmy il pensait que le désamiantage serait à la charge de la CCCV car une quantité importante d'amiante a été trouvée.

M. BLIN répond que cette quantité d'amiante n'a pas été apportée par la CCCV et la quantité n'a pas été bien quantifiée lors de la demande de devis. Toutefois, ces dispositions vont être obligatoires si la commune souhaite réutiliser le terrain.

M. BZDAK fait lecture de la délibération suivante :

65/2015	ASSAINISSEMENT : protocole d'indemnisation à l'amiable pour des parcelles impactées par les travaux d'assainissement de la commune de Châlons-sur-Vesle- autorisation donnée au Président de signer
---------	--

Vu la délibération n°16/2014 du 13 mars 2014 approuvant l'Avant-Projet Sommaire de l'assainissement général de la commune de Châlons-sur-Vesle,

Vu la décision du président n°03/2014 du 31 juillet 2014, attribuant les marchés d'entreprises,

Considérant le barème d'indemnisation de pertes de récolte de la Chambre d'Agriculture,

Le Président précise aux membres de l'Assemblée que, lors des travaux d'assainissement général de la commune de Châlons-sur-Vesle, il y a eu nécessité de poser une canalisation d'eaux usées sur les parcelles agricoles cadastrées Z53 et Z54 au lieu-dit « Les Pelles ». Ces travaux ont entraîné une perte de récolte des cultures de colza et d'escourgeon sur une emprise de 7 mètres de large et de 485 mètres de longueur.

Considérant la nécessité de dédommager l'exploitant des pertes de récolte qu'il a subi,

Sur proposition de la commission assainissement réunie le jeudi 04 juin 2015,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un protocole d'indemnisation à l'amiable avec la société civile CULLOT suite aux travaux d'assainissement réalisés sur les parcelles agricoles cadastrées Z53 et Z54 au lieu-dit « Les Pelles », sur la Commune de Châlons-sur-Vesle et de verser les indemnités de pertes de récolte dues au fermier d'un montant de 700 € conformément au barème de la Chambre d'Agriculture.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prélevés sur l'opération 329 article 2051 du budget annexe de l'assainissement.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

66/2015	ASSAINISSEMENT : convention de servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées avec l'Association Foncière de Serzy-et-Prin - autorisation donnée au Président de signer
---------	--

Vu les délibérations n°244, 245 et 246 du 27 mars 2015 de l'Association Foncière de Serzy-et-Prin,

Vu la délibération n°16/2014 du 13 mars 2014 approuvant l'Avant-Projet Sommaire de l'assainissement général de la commune de Serzy et Prin,

Vu la décision du président de la Communauté de communes Champagne Vesle n°03/2014 du 31 juillet 2014, attribuant les marchés d'entreprises,

Le Président expose aux membres de l'Assemblée que :

Dans le cadre des travaux de l'assainissement général des eaux usées de la commune de Serzy-et-Prin, la Communauté de Communes Champagne Vesle a été amenée à implanter des canalisations d'eaux usées dans des propriétés privées. Ces ouvrages sont constitués de la canalisation principale avec ses accessoires (regards de visite, canalisations de branchement et regards de branchement) ainsi que de postes de relèvement avec les équipements électriques rattachés (armoires de commande et coffret EDF).

Afin de pouvoir assurer l'exploitation des ouvrages en question situés sur les parcelles ZH74, ZH87 de Serzy-et-Prin et ZB18 de Savigny-sur-Ardres, une convention de servitude doit être signée entre le propriétaire, l'Association Foncière de Serzy-et-Prin et la Communauté de Communes.

Sur proposition de la commission assainissement réunie le jeudi 04 juin 2015,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention de servitude avec l'Association Foncière de Serzy-et-Prin afin de préciser les droits et obligations des deux parties sur les parcelles ZH74, ZH87 et ZB18, occupées partiellement par des ouvrages d'eaux usées.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement général d'assainissement de la commune de Chalons-sur-Vesle une canalisation d'eaux usées a dû être posée sur des terrains agricoles,

Considérant la nécessité de régulariser cette servitude de passage,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un acte pour la servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sur les parcelles situées, sur le territoire de la commune de CHALONS sur VESLE, au lieu dit « LES PELLEES » sur les parcelles cadastrées Z 54 et ZA 53 et au lieu dit « COMPENSE » sur la parcelle cadastrée Z 45, ce pour un montant de 250 € auquel s'ajouteront les frais de notaire estimés à 1 100 €.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération 329 article 2051 du budget annexe de l'assainissement.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BZDAK donne ensuite la parole à M. BOURGOGNE pour relater le travail de la commission voirie du 19 octobre 2015.

M. BOURGOGNE communique quelques informations supplémentaires au compte rendu de la commission.

Marché à bons de commande pour les petits travaux de voirie

Des travaux ont été effectués à Savigny-sur-Ardres, cependant suite aux travaux réalisés près d'un fossé un riverain ne pouvait plus accéder à sa parcelle. Un devis a été demandé mais son coût est très élevé. M. CAUSSE et lui-même se sont rendus sur le site, et la mise en place d'un drain et du gravillon sera finalement suffisant car le propriétaire n'utilise qu'un véhicule léger.

Salage et déneigement des voiries intercommunales

Lors du dernier conseil communautaire, il avait été indiqué que les membres de la commission reverraient la question du déneigement des voiries. M. BOURGOGNE rappelle que le principe est le suivant : les voiries empruntées par les transports scolaires sont déneigées. Il avait été décidé de poursuivre dans ce sens pour la sécurité des automobilistes. Cependant, plusieurs voiries ne sont plus empruntées par des cars scolaires il a donc été décidé de ne plus saler les voiries de Rosnay-Muizon, Rosnay-Méry-Prémecy, Muizon-Maco. La SANEF n'effectuera plus le déneigement des voiries car leur direction leur a interdit de réaliser des prestations extérieures au domaine de concession autoroutière. Nous avons donc demandé des prix à d'autres entreprises privées.

M. MICHELON regrette que la route Rosnay-Muizon ne soit plus déneigée alors que cette voirie est empruntée par des enfants de Serzy, Faverolles qui se dirigent vers Muizon afin de se rendre à la gare.

M. BOURGOGNE répond qu'effectivement les membres de la commission n'ont pas pris en compte ce rapprochement aux gares et propose donc d'ajouter la voirie Rosnay-Muizon à la liste indiquée ci-dessus.

Commande sacs de sel

L'année dernière, l'hiver n'a pas été rigoureux, il reste 10 tonnes de sel en stock. Les membres de la commission ont décidé par précaution de commander 10 tonnes supplémentaires.

Rond point de Champigny

La commune de Champigny demande une taille des végétaux en hauteur au niveau des ronds-points pour permettre une meilleure visibilité et un accès pour l'entretien des candélabres. Un rendez-vous est prévu le mardi 10 novembre 2015 sur place.

M. BOURGOGNE demande s'il y a des questions.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

M. BZDAK passe la parole à M. RONSEAUX pour l'avancement du travail de la commission droits des sols.

M. RONSEAUX indique que 2 réunions ont été organisées pour les PLU de ROSNAY et de SACY.

Une réunion des communes concernées par le groupement de commande des PLU à l'initiative de M. ROUSSEAU est prévue le 18 novembre prochain pour faire le point sur l'avancement de ce dossier.

M BLIN ajoute que les plans de zonage seront modifiés dès que les PLU auront été approuvés.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

M. RENARD annonce aux membres de l'Assemblée qu'il va présenter en fin de séance un débat sur le projet de territoire. Il détaillera également les justificatifs concernant les surfaces communiqués au SCOT. Il doit prendre prochainement contact avec l'ensemble des Maires pour connaître leurs souhaits et leurs projets.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

SIEM : M. BZDAK présente sa candidature au sein de la commission consultative et demande s'il y a d'autres candidatures. M. BZDAK donne la présidence de la séance à M. LHOTTE pour procéder au vote de la délibération suivante :

64/2015	SIEM : désignation d'un représentant au sein de la commission consultative
---------	--

Vu l'article L. 229-26 du Code de l'environnement,

Vu l'article L. 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la « transition énergétique et croissance verte », et notamment son article L. 229-26 confiant aux EPCI le soin d'établir des plans climat-air-énergie territoriaux,

Considérant la demande du SIEM de créer une commission consultative,

Le Président fait appel aux candidatures afin de désigner un membre qui représentera la Communauté de communes Champagne Vesle,

Monsieur Luc BZDAK, Président ne prend pas part au vote,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M Luc BZDAK délégué à siéger au sein de la commission consultative du SIEM

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

70/2015	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : mise en œuvre de l'entretien professionnel
---------	--

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 76),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (article 69),

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du comité technique placé auprès du CDG en date du 22 mai 2015 saisi les critères d'évaluation,

Le Président expose à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, l'entretien professionnel s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Il précise que le décret susvisé du 16 décembre 2014 a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent

de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel

D'APPLIQUER l'entretien professionnel à tous les fonctionnaires territoriaux, titulaires et non titulaires,

.../...

PRECISE que la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

71/2015	BUDGET PRINCIPAL 2015 : modification budgétaire n° 3
---------	--

Vu le budget primitif 2015 du budget principal, et les modifications budgétaires n°1 et n°2

Le Président expose que des modifications budgétaires sont nécessaires :

Pour différents entretiens de terrains (élagage bassin de Gueux...), entretien de bâtiments (réseau assainissement locaux CCCV, mise en conformité électrique du 12/14 rue du Moutier...), prime d'assurance complémentaire (RC gestion urbanisme...), impôts sur véhicules (nouvelle immatriculation véhicules pompiers et habillement du nouveau personnel...).

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	60636		Fournitures entretien et petits équipements	150 €
D	F	011	61521		Entretien de terrain	15 000 €
D	F	011	61522		Entretien de bâtiment	20 860 €
D	F	011	616		Primes d'assurances	1 000 €
D	F	011	6355		Taxes et impôts sur véhicules	200 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	-34 350 €
R	F	77	7718		Remboursement assurance	2 860 €
D	I	16	1641	OPFI	Remboursement du capital	3 500 €
D	F	66	66111		Intérêts	-3 500 €
R	I	021		OPFI	Virement de la section fonctionnement	3 500 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	3 500 €

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

Questions diverses

Les conclusions de l'étude de faisabilité sur le groupe scolaire d'Ecueil

M. CAUSSE présente :

- l'étude de faisabilité rendue par MP Conseil
- le rapport environnemental et géotechnique de GEOTEC.

Ces diaporamas ont été transmis par mail aux conseillers communautaires dès le 5 novembre.

A l'issue de cette présentation, M. CAUSSE demande s'il y a encore des questions.

M. GILLET précise que le coût prévu de ces bâtiments s'élève à 8 M€ et il regrette que cela se règle en ¼ d'heure.

M. BZDAK répond que le bâtiment scolaire est estimé à 4 M € HT au programme et que cela fait 15 ans que ce groupe scolaire est attendu.

M. CAUSSE ajoute que ce projet avance et que la phase programme se termine pour permettre la consultation préalable au recrutement d'un AMO.

M. BZDAK annonce qu'il réitère sa volonté de passer les commandes avant la fin de l'exercice 2016 pour cet ouvrage. Il a pris un engagement auprès des Maires concernés et veut aboutir sur ce projet.

Mme DESSOY indique qu'il faut d'abord prendre les compétences avant de se positionner, la Communauté de communes Champagne Vesle n'a pas la compétence pleine et entière en matière « scolaire » et « périscolaire ».

M. BZDAK précise qu'il poursuit sur le respect du planning, son engagement et sur la réalisation de ce futur groupe scolaire. Il rappelle que dans les bâtiments précaires ? il y a des infiltrations d'eau de pluie significatives ? ce qui n'est pas digne d'une intercommunalité comme la nôtre.

Mme DESSOY répond qu'effectivement la commission a constaté des fuites sur les bâtiments et que des travaux devaient être engagés.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Informations et avancées sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

M. BZDAK expose comme évoqué à plusieurs reprises, le schéma du Préfet sur la réforme des collectivités territoriales va devoir faire l'objet de décisions (communautaires et communales). Ce sujet n'a pas été abordé jusqu'ici de façon collégiale, ce qui va être fait ce soir. Après avoir travaillé avec les directrices des 3 intercommunalités voisines des chiffres vont être présentés. Toutefois, nous n'avons pas à ce jour la validation des chiffres qui vont être annoncés parce qu'il y aura une voilure que nous ne connaissons pas sur les territoires des intercommunalités à fusionner.

Pour rappel, M. BZDAK a rencontré les Présidents de plusieurs collectivités autour de Reims, différents schémas qui seraient cohérents pour notre territoire ont été étudiés :

Tout d'abord, conformément au schéma proposé par le Préfet avec les Communautés de communes Fismes Ardre et Vesle, Ardre et Châtillonnais et notre communauté de communes (G8). Des éléments qui corroborent avec ce projet vont être présentés.

A l'issue de ce travail, Mme KLIMCZAK s'est rapprochée des services de Reims Métropole pour avoir une vision des compétences d'une communauté urbaine et d'autre part des services fiscaux pour la vision fiscale.

Reims Métropole, a organisé une rencontre et un débat s'est instauré avec les Présidents des Communautés de communes périphériques à Reims Métropole. La Communauté de Communes autour de Rilly la Montagne a souhaité rejoindre Reims Métropole comme l'a annoncé le Président TOLLEC.

Une rencontre avec les Présidents des intercommunalités a été organisée pour étudier les différentes possibilités de réaliser un projet et proposer un amendement au projet du Préfet en faisant une fusion avec plusieurs collectivités : la vallée de la Suippes, Plaine de Bourgogne, le Nord Champenois, Fismes Ardre et Vesle, Ardre et Tardenois et notre collectivité. Les chiffres vont être présentés mais M. BZDAK indique qu'il ne peut assurer la pertinence des chiffres qui vont être présentés.

Le projet de fusion de Reims Métropole devrait passer de communauté d'agglomération en communauté urbaine.

M BZDAK présente les diaporamas, ceux-ci ont été transmis par mails à l'ensemble des conseillers.

Avant d'échanger sur la présentation de ces diaporamas, M. BZDAK rappelle le déroulement

Le 23 octobre, les Présidents des Communautés de communes du bassin rémois se sont rencontrés pour étudier ce que l'on pourrait faire ensemble pour contrer le projet de schéma Reims-Châlons. A l'unanimité, les élus étaient d'accord pour abandonner le projet Reims-Châlons et conserver une proximité.

Suite à cette réunion, Mme VAUTRIN a souhaité rencontrer le 26 octobre à l'Hôtel de Ville de Reims les Présidents des Communautés de communes du bassin et M. TOULLEC.

M. BZDAK a ressenti pendant les échanges que Mme VAUTRIN était favorable à l'idée du bassin rémois avec, sous entendu, un échange préalable avec le Maire M. Benoit APPARU.

Mme VAUTRIN a adressé un courrier à l'ensemble des maires les invitant à une réunion le 6 novembre dans les locaux de notre intercommunalité. M. BZDAK n'a pas de vision déterminée, serait-ce une volonté de créer un bassin de proximité ?

M JACQUET indique qu'au niveau fiscalité nous n'aurons pas le choix ; pour nous actuellement c'est le Grand Reims ou le Grand Châlons. Il faut également prendre en compte l'équilibre par rapport au Département. Il a réuni ses administrés et leur volonté serait d'intégrer Reims.

Mme DESSOY s'inquiète du calendrier, il faut se positionner au niveau de la Communauté de communes et des communes avant le 11 décembre. Qu'y a-t-il de prévu pour la Communauté de communes Champagne Vesle sachant qu'une réunion sur les compétences est organisée le 19 novembre prochain ?

M. BZDAK répond que l'échéance de décision par rapport à l'envoi du SDCI est le 14 décembre.

Mme DESSOY rappelle que le courrier en recommandé adressé aux communes par M le Préfet, il est mentionné qu'il faut rendre un avis pour le 11 décembre prochain.

M. BZDAK annonce que le conseil communautaire se réunira le lundi 14 décembre. Les communes peuvent voter avant que le conseil communautaire ne délibère.

Mme DESSOY remercie pour le travail effectué maintenant qu'elle a connaissance des chiffres, les communes vont pouvoir en discuter au sein des conseils municipaux et se positionner.

M. LHOTTE précise que dans les chiffres il n'est pas pris en considération le scolaire.

M. BZDAK indique qu'il faudra réajuster les chiffres par rapport à la réunion qui se déroulera le 19 novembre.

Mme FROMENT estime qu'il serait intéressant de refaire l'étude en incluant les chiffres du scolaire, périscolaire et sécurité incendie.

Mme DESSOY ajoute qu'il n'est pas possible de finaliser les chiffres puisque quelques communes appartenant au territoire de la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais veulent partir de cette intercommunalité et l'amendement doit être proposé avant la réunion de CDCI.

M. BZDAK répond que M. le Sous-Préfet lui a annoncé qu'il ne ferait pas obstacle à ce que les communes de l'ex Châtillonnais se dirige vers Dormans. La partie Tardenois repartirait alors vers la CCCV ou de facto vers le bassin rémois. Il a prévenu M. COCHEME qu'une variante pourrait exister au cas où notre intercommunalité serait intégrée dans la communauté urbaine du bassin de Reims.

Mme DESSOY dit qu'elle a été informée que le conseil municipal de Thillois a délibéré pour rejoindre l'agglomération rémoise.

M. BOURGOGNE répond que certains de ses conseillers municipaux ont en effet intégré le développement économique à venir et on estime qu'il serait peut-être intéressant de rejoindre Reims. M. BOURGOGNE lui s'est penché sur la fiscalité des commerces existants. La commune dispose encore d'un terrain d'une superficie de 12 hectares situé en face d'IKEA et qui n'est pas urbanisé. Si la commune n'intègre pas Reims Métropole, elle ne pourra pas construire sur ce terrain. Il sera donc obligé de suivre la décision de son conseil mais les entreprises vont être pénalisées.

M. RENARD indique que les réunions qui ont été menées avec les communautés de communes voisines n'ont pas apporté de décision.

M. SUPPLY rejoint les propos de M. BOURGOGNE par rapport aux entreprises et l'économie qui vont être pénalisées. Pour Reims, le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) s'élève à 25 %. Il rappelle qu'avant leur intégration à Reims Métropole, la commune de Champigny était la plus imposée (taxe d'habitation et contribution foncière des entreprises), ils n'ont pas trouvé de changement en intégrant Reims. Il connaît des parents de Champigny dont les enfants étaient scolarisés au collège de Gueux et qui maintenant sont obligés d'aller au collège Trois Fontaines. De plus, dès l'intégration dans le bassin métropolitain rémois, le PLU deviendra PLUI.

M. SIMON ajoute qu'il connaît également des chefs d'entreprises de PME qui sont inquiets sur le rapprochement avec Reims.

M. FRUIT s'interroge également et tient à remercier le Président et les Vice-Présidents pour le travail réalisé, il souhaite qu'un scénario commun soit proposé. Il faut aller tous dans la même direction.

M. DESSAINT s'interroge si l'on rejoint Reims quels seront le poids et les leviers décisionnels pour nos communes ?

M. JACQUET répond que notre ennemi n'est pas Reims mais la loi NOTRe

M. BLIN précise qu'il a rencontré le Président de la Communauté de communes du Rethelois représentant 100 communes, 70 000 habitants. L'organisation territoriale se fait par conférence d'élus, par secteur. Les projets sont montés entre eux et sont examinés ensuite par le conseil communautaire.

M. BZDAK informe les membres de l'assemblée que les diaporamas leur seront transmis.

Réunion conseil communautaire

La date de la prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au **14 décembre 2015 à 20h30**.

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 00h05.

Le Président,

Luc BZDAK

Annexe 1

Présentation du SYCOMORE

Le SYCOMORE organise la collecte des déchets ménagers des 67 communes, représentant 29 110 habitants sur le périmètre de 3 communautés de communes (Fismes Ardre et Vesle, Ardre et Châtillonnais et Champagne Vesle)



L'année 2014 a été marquée par la fusion de communautés de communes mais sans incidence sur le territoire du SYCOMORE. La commune Champigny a rejoint Reims Métropole et la commune de Chenay la Communauté de communes Champagne Vesle.

INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des ordures ménagères

En 2014, 29 110 habitants (sans Champigny et avec Chenay) soit une diminution de - 3,3 % par rapport à 2013.

6 224 T de déchets ménagers collectés soit une baisse de -5 %. Cette baisse s'explique par la diminution de la population de 3,3 % entre 2013 et 2014. Les déchets ménagers représentent en tonnages convertis 214 kg /hab/an soit une diminution de 2 %. Le résultat est encourageant.

La collecte des déchets recyclables

En 2014, 1483 T de déchets recyclables ont été collectés soit une baisse de - 3 %. Ils représentent en tonnages convertis 51 kg/hab/an soit une légère augmentation de 1 %.

La collecte du verre

En 2014, 1556 T de verre ont été collectées (augmentation de 5 %). La collecte du verre en tonnages convertis est de 54 kg/hab/ an soit une augmentation de 9 %. Ce résultat significatif découle de l'activité viticole de notre région.

La collecte des vêtements en apport volontaire

Le SYCOMORE travaille avec deux prestataires, Ecotextile et le Relais pour la collecte des vêtements. En 2014, 113 tonnes de vêtements ont été collectées représentant 4 kg/hab/an.

La collecte des déchets en déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les habitants de la Communauté de communes du Val de l'Aisne ne peuvent plus se rendre à la déchetterie de Fismes car la convention qui avait été signée est arrivée à son terme. En 2014, 86 415 visites ont été enregistrées sur les déchèteries soit une augmentation de 2 %.

Les tonnages collectés

1- Déchets banals

En 2014, 382 T de papiers cartons ont été collectées soit une augmentation de 3% représentant en tonnages convertis 13 kg/hab/an. 2 412 T d'encombrants ont été collectées soit une augmentation de 1 % représentant en tonnages convertis 83 kg/hab/an. 1 388 T de gravats ont été collectées soit une baisse de -10 % représentant en tonnages convertis 48kg/hab/an. 252 T de métaux ont été collectés soit une augmentation de 3 % représentant en tonnages convertis 9 kg/hab/an. 2 720 T de déchets verts ont été collectées soit une augmentation de 6 % représentant en tonnages convertis 93 kg/hab.

334 T de bois ont été collectées soit une diminution de 3% représentant en tonnages convertis 11 kg/hab/an. En 2014, les tonnages convertis représentent 257 kg/hab/an soit une augmentation de 16%.

Les déchets banals représentent 7 493 T soit une augmentation de 1 %.

2- Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

En 2014, 68 tonnes de déchets dangereux des ménages ont été collectés soit 3 kg/hab/an représentant une forte augmentation de 28 %.

3- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

En 2014, 207 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été collectées soit une diminution de – 1% représentant en tonnages convertis 7 kg/hab/an.

4- Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Depuis le 1^{er} octobre 2014, le SYCOMORE collecte les déchets d'éléments d'ameublement uniquement à la déchèterie d'ECUEIL. 12 tonnes ont été collectés représentant en tonnages convertis 2 kg/hab/an

Communication

1 - Les animations scolaires

Une animation sur le tri des déchets dans les écoles a été organisée, 88 enfants ont été sensibilisés.

2 - Visite en déchèterie

134 enfants ont visité les déchèteries.

3 - Animations en milieu professionnel

50 personnes ont été sensibilisées sur le tri des déchets.

4- L'évènementiel

Le SYCOMORE a participé à la 41^{ème} marche des élus à Les Mesneux. Deux animations ont été organisées, une animation « tri des déchets » destinée aux enfants et un jeu concours pour les adultes et les enfants.

Numéro vert du SYCOMORE

Maintien de l'abonnement au numéro vert d'orange 0 800 500 373 permettant aux habitants de joindre gratuitement le SYCOMORE dans le cadre d'une question relative au tri ou d'une dotation de poubelle.

Les suivis de la qualité du tri

En 2014, 1 273 sacs de tri et bacs des ordures ménagères comportant des erreurs ont été refusés à la collecte. Le taux moyen d'erreurs de tri pour 2014 est de 7,39 %.

Publications de Communication

Les documents de communication

- Bulletin d'information « La feuille du Sycomore » qui est paru en novembre-décembre 2014,
- Pour rappel à partir du 9 novembre 2015 et jusqu'au 13 novembre, la nouvelle « feuille du sycomore » novembre-décembre 2015 sera à la disposition des communes ainsi que le calendrier de collecte 2016.

Mme AUBRY passe la parole à Mme PLUTA pour présenter la partie financière.

Les indicateurs financiers

Les données relatives à l'année 2014 sont présentées par flux :

- Ordures ménagères,
- Tri,
- Verre,
- Déchèteries.

Flux	OM	TRI	VERRE	DECHETERIE	TOTAL	En € par habitant
Dépenses	2014	2014	2014	2014	2014	2014
Prévention	4 147			1 777	5 924	0,20
Pré-collecte	40 293	43 022	19 049		102 364	3,52
Collecte	735 477	272 026	78 892	298 978	1 385 373	47,59
Transit / transport		48 382		244 511	292 893	10,06
Traitement	865 637	200 245		418 160	1 484 042	50,98
Sous-total Dépenses	1 645 554	563 675	97 941	963 426	3 270 596	112,35
Frais structure	119 572	40 964	7 104	70 038	237 679	8,16
Communication	4 691	4 731	789	3 617	13 828	0,48
TOTAL DEPENSES	1 769 817	609 370	105 834	1 037 081	3 522 102	120,99
En € par habitant	60,80	20,93	3,64	35,63	120,99	

Flux	OM	TRI	VERRE	DECHETERIE	TOTAL	En € par habitant
Receffes	2014	2014	2014	2014	2014	2014
Vente des matériaux		140 718	42 704	75 064	258 486	8,88
Eco-Emb. / Adelphe / QCAD3E / Eco-Folio / Eco-TLC	46 621	409 747	19 057	36 831	512 256	17,60
Receffes des composteurs (amorties)	623			267	890	0,03
Receffes des professionnels				3 412	3 412	0,12
Collectivités extérieures						-
Subvention d'investissement (amorties)		527		10 116	10 643	0,37
FCTVA (amorti)	23 192	6 028	1 379	14 872	45 471	1,56
Aides à l'emploi	13 088	4 484	778	7 666	26 016	0,89
TOTAL RECEFFES	83 524	561 504	63 918	148 228	857 174	
En € par habitant	2,87	19,29	2,20	5,09	29,45	29,45

Flux	OM	TRI	VERRE	DECHETERIE	TOTAL
TOTAL NET (Dépenses - Receffes)	1 686 293	47 866	41 916	888 853	2 664 928
En € par habitant	57,93	1,64	1,44	30,53	91,55
En € par tonne	270,94	32,30	26,94	118,61	

Comparaison avec les années précédentes	€ par habitant et par an
2014	91,55
2013	88,03
2012	81,91
2011	76,62
2010	82,28
2009	86,75
2008	93,03
2007	93,34

Il est constaté que les habitants sont plus vigilants sur le tri et utilisent d'avantage les déchèteries. Entre 2013 et 2014, on constate que le coût/hab et/an a augmenté.

Les raisons de cette augmentation sont :

- la majoration du coût des ordures ménagères traitées au SYVALOM,
- la hausse du tri des tonnages collectés,
- le lavage des bennes à verre,
- l'augmentation de la TVA,
- la hausse des tonnages en déchèteries.

Lors de la réunion de la commission finances, des questions avaient été posées sur le positionnement du SYCOMORE par rapport aux collectivités environnantes.

- SYCODEC a un coût par habitant et par an qui s'élève à 85 € TTC,
- Cités en Champagne a un coût par habitant et par an qui s'élève à 111 € TTC,
- Communauté de communes du Val de l'Aisne a un coût par habitant et par an qui s'élève à 101 € TTC,
- Reims Métropole a présenté un coût HT qui s'élève à 91 €.